



Un aperçu de ce que pourrait être la
Maison médicale de Busigny.

PROJET MAISON DE SANTE

11 OCTOBRE 2013 : Enfin, le Conseil Municipal avance ! Il statue à la majorité sur le lieu d'implantation de la maison de santé : *le terrain rue des frères Desjardins au prix de 50.000€*, définit la nature du bâtiment : *une construction traditionnelle* et choisit l'architecte : *Monsieur Christian Sueur*

Un mois plus tard, le 15 NOVEMBRE 2013, le dossier n'a pas avancé ! Les vendeurs du terrain n'ont pas été contactés, l'architecte n'a pas reçu d'ordre de service pour démarrer son étude .

Ceci provoque une très vive colère au sein du Conseil municipal (*une élue quitte même la séance*) car la commune doit déposer un dossier complet avant le 30 novembre 2013 à la Préfecture : le projet peut être subventionné à hauteur de 100.000€. Le Maire bloque-t-il volontairement ce projet car ce n'est pas le projet de l'ancien PMU qui a été retenu par le conseil OU est-il dépassé par ce projet d'envergure ?

En un mois, le Maire a conduit trois actions sur ce dossier:

- ❖ *l'évaluation du terrain par le service des Domaines.* L'estimation est nécessaire pour la bonne forme mais elle n'empêche pas de contracter et de négocier l'achat, or rien

Quelques précisions,

- ❖ Qui a instauré un climat de confiance entre la municipalité et les professionnels de santé, ignorés depuis 2009 ?
- ❖ Qui est à l'origine de la mise en place de la commission de santé pour l'élaboration du projet de santé (conseil municipal du 7 février 2013)?
- ❖ Qui a rédigé la convention de coopération entre les professionnels de santé et la commune de Busigny ?
- Qui a demandé la tenue de conseils municipaux le 12/10/2012, 31/0/ 2013 et de toutes les réunions de commission pour statuer sur ce projet ?
- Qui a fait la liaison entre les professionnels de santé et l'architecte pour l'élaboration des plans ?
- Qui représente notre commune et agit à la communauté de communes pour que notre projet soit reconnu dans le Contrat Local de Santé?
- Qui a rédigé la fiche-action auprès de l'Agence Régionale de Santé ?
- Qui a rédigé la fiche action au Conseil général du Nord en 2010 ?

Notre maire avance au mépris de l'intérêt général, sur des visées incompréhensibles... Quand la maison de santé sera installée, NE LUI DITES SURTOUT PAS MERCI, il aura tout fait pour freiner le projet.

de cela n'est fait bien que le conseil ait opté pour le terrain de la rue des Frères Desjardins dès le 11 octobre.....

- ❖ *lire une proposition datée du 28 octobre 2013 d'un autre propriétaire* (18 jours après le choix du terrain par le conseil municipal) qui propose également un terrain, rue de la république au prix de 40 000€.

- ❖ *Annuler sans motif sérieux une réunion de la commission "projet de maison de santé"* demandée en séance par une majorité du conseil municipal pour le 19 novembre et qui avait pour objet l'étude d'un projet de convention de coopération avec les professionnels de santé préparée par M Didier Maréchal qui l'a annoncé le 11 octobre en conseil municipal - Depuis, Une grande partie des conseillers municipaux ont d'ailleurs protesté individuellement contre l'arbitraire du maire.

SCANDALEUX !! On imagine sans peine les manœuvres qui visent à faire traîner le projet pour que la demande de subvention n'aboutisse pas, puis probablement à faire croire ensuite aux busignois que le terrain, le projet sont bien trop chers pour un village comme Busigny et que les impôts vont augmenter ! **TOUT CECI EST FAUX ! vous trouverez au recto de cette feuille quelques réponses à vos questions .**

Didier Maréchal
et son équipe

Christian Pecqueux
et son équipe

❖	
❖	
❖	
❖	
❖	
❖	
❖	
❖	
❖	
	❖

Nos Réponses à vos questions les plus fréquentes.....

1. Combien va nous coûter réellement cette maison médicale ?

La valeur du terrain a été évaluée par les services des Domaines entre **37.800€ et 46.200€**.

Le ratio de construction neuve est de l'ordre de 1500 €/m², tout compris. La surface nécessaire devrait au total être quant à elle aux environs de 390 m² soit un investissement de **585.000 €**. Ce chiffre est sous réserve car il est lié à l'Étude définitive.

Pour rappel : la réhabilitation de l'ancien PMU a été évaluée à 710 000€ par l'architecte Beaucamps.

Concernant les subventions de ce projet, voici l'état des lieux :

- une première subvention d'un montant de 25 % des travaux par le conseil général est prévue depuis le premier avril 2010 par le conseil général du Nord au titre de la contractualisation des territoires.

- Une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2013 auprès de l'état - via la préfecture du Nord - pouvant atteindre 100.000€ est possible sous réserve de déposer avant le 30 novembre 2013 un dossier complet de demande, incluant description de l'ouvrage, demande de permis de construire, acte de vente du terrain, etc... auprès des services préfectoraux. Les retards successifs accumulés sont tels que ce dossier ne pourra être qu'incomplet et rien ne garantit la suite que lui réserveront les services concernés. Une majorité du conseil déplore cette situation.

Les services de la Région et de la Communauté de Communes pourront également être sollicités pour le financement.

2. La commune de Busigny sera-t-elle contrainte d'augmenter ses impôts locaux pour financer ce projet ?

NON, si toutes les subventions sont obtenues et si les coûts de construction sont maîtrisés, le chantier ne sera guère plus onéreux pour la commune que des réfections de trottoir. De plus la location des locaux génère un revenu pour la commune.

3. Est-on sûr d'avoir du personnel médical qui intégrera cet établissement ?

OUI, Quatre professionnels de Santé, 2 médecins et 2 infirmières, se sont déjà engagés à exercer à Busigny en rédigeant un projet de Santé qui a été approuvé en août dernier par l'Agence Régionale de Santé.

Ce projet donne la certitude de leur engagement, ils ont par ailleurs créé une association "Maison de Santé de Busigny" (15 mai 2013) qui sera un tremplin vers une association professionnelle.

Sachez aussi que ce projet de santé inclut un volet formation qui permettra à moyen terme d'accueillir à Busigny des internes en médecine générale avec pour objectif de leur donner le goût du travail en zone rurale, donc de rester sur notre territoire. Il s'agit d'une préparation de l'avenir mais c'est important.

4. Les locaux seront-ils loués et à quelles conditions ?

OUI, Les locaux seront loués à l'association des professionnels de santé de Busigny, c'est un principe acquis par tous car il ne s'agit pas de financer un secteur d'activité - même médical - par un financement public.

Un bail de location de locaux professionnels sera conclu avec l'association professionnelles à cette fin auprès de la collectivité et qui répartira ensuite entre chaque associés la part des charges qui lui revient.

La valeur du bail sera fonction de la charge d'investissement

5. Si oui, quel domaine médical exercera dans ces locaux ?

Le domaine concerné est celui de la médecine générale, et des soins infirmiers. Il sera vraisemblablement étendu à d'autres activités médicales (podologue, pédicure...)

Le projet de soins prévoit une coordination de soins entre ces professionnels et une permanence des soins sur une large plage horaire.

6. En combien de temps sera amorti l'investissement ?

Il est difficile de répondre exactement à cette question pour le moment mais le principe à suivre consiste à rembourser les emprunts que consentira la commune avec les ressources tirées de la location des locaux.

Le temps d'amortissement va donc dépendre à la fois de la capacité de remboursement de la commune et des revenus de la location. **Les maisons de santé qui ont déjà été menées à bien fonctionnent sur ce principe. en règle générale les durées d'amortissement sont de 20 ans. Notez qu'au delà de cette période le bail de location constituera une ressource financière supplémentaire de la commune qui n'est pas à négliger dans un futur où les ressources se feront rares et dans un présent qui rend déjà nécessaires des économies budgétaires.**

7. Qui payera les factures en chauffage, électricité, eau ?

Tous les frais d'usage (électricité, gaz, eau, téléphone...) et d'entretien courant des locaux seront à la charges des professionnels de santé qui y exerceront leur activité.

8. Le projet prévoit-il un accès facile à l'établissement et des places de Parking ?

OUI, ce projet prévoit un parking privé pour les professionnels de santé et un parking pour les patients dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite. L'entrée et la sortie des véhicules seront étudiées de manière à ne pas gêner le carrefour des rues des Frères Desjardins et de la gare.

Vos conseillers municipaux à votre service : Didier Maréchalle, Peggy Szopa, Sandrine Gronier, Francis Maes, Hervé Sérusier, Nicole Gourmez, Olivier Duhem, Michel Cotteau, Véronique Mouriaux, Dominique Gomane et Jérémie Kimpe